

ACADEMIE DE GUADELOUPE

Comité d'Initiation et de Recherche Aéronautique et Spatiale

FICHE D'INSCRIPTION A L'EXAMEN DU BIA et du CAEA

Session du 18 mai 2011

Affaire suivie par Raymond Otvas
Coordonnateur du Ciras

Lycée de Providence
Morne l'Épingle
97139 Abymes

ciras.guadeloupe@laposte.net
<http://www.cirasguadeloupe.fr>
Tél. : 0690 56 38 33

A retourner au CIRAS ou remettre au formateur, accompagné des pièces

Avant le 19 mars 2011, délai de rigueur !

N° D'INSCRIPTION (réservé à l'administration) :

Je soussigné(e), sollicite mon inscription au **BREVET D'INITIATION AERONAUTIQUE (BIA)⁽¹⁾ –CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT AERONAUTIQUE (CAEA)⁽¹⁾**, et certifie exacts tous les renseignements indiqués ci-dessous.

NOM (en majuscules) : Prénoms :

Né(e) le :/...../....., à (ville) :, département :, Sexe :

Adresse personnelle : - n° et rue :

- code postal :, ville :

- Téléphone personnel :

Nom et adresse de l'Organisme ou de l'établissement scolaire ayant dispensé l'enseignement :

.....

..... Tél :

A, le :

SIGNATURE DU CANDIDAT

CENTRES D'EXAMEN

Les sites d'examen en Guadeloupe sont les suivants : Collège Maurice Satineau, Lycée Gerville Réache, Lycée de Providence.
Les candidats seront affectés en fonction de leur lieu de formation. Les candidats hors Ciras composeront au lycée de Providence.

PIECES A FOURNIR

- Photocopie de la carte d'identité ou du passeport (sauf si déjà fournie, regardez sur le site)
- 1 enveloppe 22 cm x 11 cm à fenêtre, timbrée au tarif en vigueur. (sauf pour les élèves du Ciras)
- Certificat JAPD ou Attestation de recensement pour tous les candidats âgés de plus de 16 ans et de moins de 25 ans à la date d'inscription.

PUBLICATION DES RESULTATS

Les résultats vous seront communiqués par courrier et seront publiés dans les centres d'examens et sur le site web du ciras ;

<http://www.cirasguadeloupe.fr>

dès validation de ceux-ci par le rectorat de la Guadeloupe.

(1) : Rayez la mention inutile